

## Comment nommer les « Cajuns » ?

### Re-dénomination ethnonymique, production de sens et d'identité en Louisiane francophone

Marc Gonzalez  
Université Paul Valéry – Montpellier III  
ITIC - Département des sciences du langage  
Laboratoire DIPRALANG - EA 739 - composante LACIS  
marc.gonzalez@univ-montp3.fr

#### 1 Fonctions anthropologique et sociolinguistique du fait dénominatif. Généralités

L'acte de dénomination linguistique est, nous le savons, fondateur du monde des Hommes. Le monde est proprement langagier car l'homme est, au plan anthropologique, d'abord un être parlant. C'est cette capacité de langage et cette parole identifiante qui le définissent en tant qu'Homme, sujet humain appartenant à la communauté humaine car la réalité humaine est essentiellement langagière. Jean-Paul Sartre<sup>1</sup> affirme que « la nomination est un acte métaphysique d'une valeur absolue ; elle est l'union solide et définitive de l'homme et de la chose, parce que la raison d'être de la chose est de requérir un nom et que la fonction de l'homme est de parler pour lui en donner un ».

Paul Siblot<sup>2</sup> différencie nomination et dénomination, il propose « d'assigner à la *nomination* le champ du discours et à la *dénomination* celui de la langue ». Toute dénomination établie en langue procéderait ainsi d'une nomination qui circulerait en discours. Nommer, donner un signifiant à une chose, un référent, provoquerait (pro-vocare) la possibilité d'une cristallisation en langue, d'une normalisation lexicale.

Les actes de nommer (faits de discours) et dénommer (faits de langue) constituent ainsi certainement la propriété essentielle du langage, une faculté symbolique qui a vocation selon Benveniste<sup>3</sup> « de représenter le réel par un signe et de comprendre le signe comme représentant le réel ». Le linguiste estime qu'il ne pourrait exister de pensée sans langage et que par suite « la connaissance du monde se trouve déterminée par l'expression qu'elle reçoit. Le mot crée la chose et le pouvoir de nommer ou de renommer est celui de faire exister les choses de ce monde...Le langage reproduit le monde, mais en le soumettant à son organisation propre. Il est logos, discours et raison ensemble. »

C'est ainsi que ce monde parlé et nommé est lié à un statut ontologique des entités linguistiques car le langage parle (de) l'Être. Jacques Lacan propose l'expression de « parlêtre », l'être humain est un « parlêtre » ou « parlettre ». C'est dire combien le sujet parlant est redevable de la parole qui le constitue en tant qu'Être, et de la « lettre » qui l'institue et l'assigne. La « lettre » est à entendre au sens lacanien : « Nous désignons par lettre<sup>4</sup> ce support matériel que le discours concret emprunte au langage ... à savoir la structure essentiellement localisée du signifiant ». Le signifiant lacanien n'est pas le signifiant saussurien, il est la manifestation du désir inconscient du sujet, comme « la structure synchronique du matériel du langage alors que le signifié le régit historiquement », c'est-à-dire que le signifié saussurien est un empilement de significations, une capitalisation des significations culturalisées alors que le signifiant lacanien représente le sujet pour un autre signifiant dans un mouvement de glissement de la signification.

Les actes de dénomination font ainsi être - et paraître (pare-être) à la fois - en articulant la parole qui fait naître le sujet à celle qui donne l'illusion d'être dans le pare-être, l'apparaître. Toutefois, être ou paraître réclame toujours, pour tout sujet, d'être nommé par une langue/culture. Sylvain Auroux écrit dans *La*

*philosophie du Langage* page 127 que « dans la tradition occidentale la question de l'ontologie s'est trouvée prioritairement liée au langage ».

La part de réel saisi par le langage est ainsi sémiotisée par un découpage en unités linguistiques - aléatoire, arbitraire ou motivé - selon les différents modèles théoriques et les catégories lexicales culturalisées. Cette part sémiotisée du réel, car tout système de nomination est toujours limité par rapport à l'étendue du réel, constitue notre réalité, essentiellement langagière puisque tout objet pour l'homme est nommé et procède d'un découpage catégoriel. La réalité est la part de réel symbolisée par la langue/culture.

Pierre Cadot et François Nemo affirment en 1997 que « le sens des mots n'est pas un problème de catégorisation » mais que le sens du monde, procède lui nécessairement d'une catégorisation originelle et culturelle des objets du monde. Le monde du sens est le monde mis dans les mots et le sens des mots est ensuite le résultat d'une capitalisation de significations. Les mots capitalisent du sens en traversant les usages et les temps, ils se chargent de représentations et ainsi « nommer, donner un nom, c'est toujours situer un individu dans un système préalable » (Sylvain Auroux, *La philosophie du langage*, 1996, p.158)

Ces quelques réflexions confirment que le fait dénomiatif est la fonction sociale première du langage, fonction d'organisation verbale du monde découpé selon la langue/culture du locuteur.

## 2 Lexique identitaire et minorités culturelles : la problématique de la motivation ethnonymique

Mon étude se focalisera sur un acte de dénomination majeur, celui de donner un nom propre aux peuples et plus précisément à une communauté en situation minoritaire dont le nom communautaire, l'ethnonyme, a la surprenante particularité de fluctuer considérablement, c'est-à-dire de changer de formes, de signifiants. Cette communauté francophone de Louisiane qu'il faut pourtant bien nommer pour en parler est désignée par un paradigme ethnonymique d'une vingtaine de variantes orthographiques qui peuvent se réduire à quatre séries sémantiques concurrentes : Cajun, Cadien, Acadien, Cadjin puis essentiellement à la paire Cajun/Cadien particulièrement problématique.

Je rappelle la question de Patrick Sériot<sup>5</sup> : « derrière le nom de la langue et du peuple se profile un grave problème d'ontologie ou mode d'être des entités collectives ...si dans la querelle glossonymique, l'être se proclame, se revendique, s'affirme ou se nie, c'est parce que nommer, c'est classer, classer c'est distinguer, distinguer c'est faire être ...le nom ethnique c'est le nom qui fait être, être à la fois le sujet et la communauté et si le nom change, permet-il encore d'atteindre le référent ? ».

Voilà bien notre question centrale formulée par P. Sériot : « *le nom ethnique* c'est le nom qui fait être, être à la fois *le sujet et la communauté* et *si le nom change, permet-il encore d'atteindre le référent ?* », question problématique sur laquelle nous reviendrons, aux deux plans de l'ontologie<sup>6</sup> et de l'idéologie, c'est-à-dire de la subjectivité métapsychologique<sup>7</sup> et de l'identité sociale.

Paul Wijnands<sup>8</sup> avance que « les noms de peuples, de personnes et de territoires font partie intégrante du lexique de l'identité culturelle » et se référant à Michèle Aquien<sup>9</sup> (1997), que « les ethnonymes, noms de langues et toponymes relèvent de la patronymie », c'est-à-dire de la catégorie des noms propres. Il évoque l'« identitarisme » en tant qu'espace de (sur)-vie des communautés minoritaires pour lesquelles « les ethnonymes et les appellatifs de langues et de territoires ont pour tâche d'ancrer l'appartenance du groupe dans une réalité sociale marquée de dépossession collective » et se demande « comment expliquer que les ethnonymes, les noms de langues et de territoire sont nulle par ailleurs aussi changeants et fluctuants que chez les peuples qui se trouvent dans des situations de crise identitaire », p.128.

Ainsi l'ethnonyme peut être assimilé symboliquement à un nom propre, c'est-à-dire à un signifiant de forte valeur identificatoire qui participe de la construction à la fois subjective et sociale de tout individu.

Par ailleurs, François Paré<sup>10</sup> évoque à l'égard des cultures minoritaires qu'il nomme « cultures de l'exiguïté ou de la minorisation » un déficit structurel, une « *insuffisance ontologique* » : « l'exiguïté se définit dans le déni d'accès à l'Être et aux discours ontologiques ». C'est ainsi que certaines

communautés minoritaires affectées par ce déficit ontologique développent des stratégies de (re)-motivation ethnonymique en espérant modifier et requalifier les représentations internes et externes à l'égard du groupe. La communauté des « Cajuns » de Louisiane se trouve assurément dans une situation critique de minorisation, de diglossie, d'assimilation... et « le nom ethnique » semble faire l'objet d'une motivation stratégique, d'une re-(dé)nomination, de « Cajun » à « Cadien ». Le signifiant « Cajun » vide de sens lexical (stable et homogène) est remplacé par un « signifiant motivé » : « Cadien » chargé de connotations historiques « acadiennes » afin de revaloriser la communauté minorisée qui dotée d'un nouveau nom acquerrait peut-être une nouvelle histoire et un capital symbolique de plus grand prestige. Ainsi c'est à une re-naissance symbolique de cette communauté francophone de Louisiane en quête d'une identité ontologique revalorisée que le change du nom participe.

### 3 La situation du français en Louisiane. Etiolement linguistique et mouvement de préservation de l'Héritage

La situation du français en Louisiane est, il faut bien le dire, préoccupante. Déjà en 1997, Albert Valdman parlait de « variété moribonde du français en Louisiane ».

Ce n'était pas nouveau : l'écrivain Jeanne Castille « date des années 1920 le commencement de la décadence, avec la langue et à travers elle, du fait français en Louisiane, je peux avancer - écrit-elle - que les années 1925 à 1960 nous ont fait *toucher le fond de l'abîme* » p.33. Plus près de nous, en 2002, Zachary Richard, dans la préface d'un ouvrage québécois (Louder Dean, 2001) confie son sentiment affecté : « J'ai compris que nous, les Français d'Amérique, sommes soit en danger de disparaître, ou bien avons déjà disparu... le fait d'être confronté d'une façon systématique, voire quotidienne, à notre propre destruction en tant que communauté linguistique, nous oblige à concevoir la relation avec la langue française en d'autres termes que le pratico-pratique. » p. 10-11

Le français en Louisiane est sans nul doute en voie d'étiolation et Barry Ancelet<sup>11</sup>, militant et professeur de folklore à l'Université de Lafayette, s'en inquiète également en 2005 en ces termes : « Des communautés de langues minoritaires partout aux Etats-Unis, y compris la nôtre, celle des Cadiens et des Créoles noirs du sud de la Louisiane, se trouvent encore *au bord du gouffre de l'extinction* ».

En 2010, la situation ne s'est guère améliorée et il faudra garder à l'esprit que le contexte socio-historique et la situation de précarité linguistique imposaient et impose aujourd'hui encore un sursaut de revitalisation et de requalification de la langue/culture cadienne ou cajun ou cadjine ou encore acadienne... C'est ainsi que la jeune poésie louisianaise a contribué à ce sursaut, elle relève, n'en doutons point, d'une littérature de survie, c'est-à-dire qui contribue à la survie culturelle et identitaire du groupe. Zachary Richard, musicien et poète, insiste sur la notion d'héritage en danger, il écrit le 1<sup>er</sup> septembre 2004, deux semaines après le concert de clôture du grand rassemblement acadien, le « congrès mondial acadien 2004 », qui commémorait les quatre cents ans de présence Française en Nouvelle-Ecosse, autrement dit la naissance historique de l'Acadie, ces quelques lignes enflammées : « 15 août, sur la butte de la Citadelle d'Halifax. Comment décrire la sensation de chanter « *Réveille* » (*chanson emblématique de la Cause acadienne-cadienne, composée par Zachary Richard en 1976, qui exhorte le peuple acadien à une renaissance identitaire, un "réveil culturel" communautaire*), sous la citadelle d'Halifax, le drapeau acadien flottant dans la brise. D'abord il faut comprendre que la citadelle d'Halifax est en quelque sorte le symbole de l'arrogance britannique en Amérique du Nord. C'était à l'intérieur de ces murs qu'est parti l'ordre de la Déportation. Et pour trouver un francophone dans ce coin de pays, il faudra chercher longtemps et puis gratter fort. On se pensait débarrassé de ces vilains depuis bien longtemps, et les (nous) voilà revenus pour faire toutes sortes de dégâts et faire du bruit (You call that music ?) jusqu'aux petites heures du matin. Mais nous voilà, 249 ans après que le pouvoir britannique a fait subir à mes ancêtres un nettoyage ethnique (*Le Grand Dérangement* en 1755) incomparable dans l'histoire de l'Amérique. Nous voilà. Et pour chanter « Réveille » en plus. Vue de la scène, la vision était incroyable. On attendait 3000 personnes. Il faut comprendre que la population acadienne de la Nouvelle-Écosse n'est que de 30000 personnes et qu'ils sont éparpillés partout dans le pays sauf dans cette ville loyaliste anglaise. Mais nous voilà et en chantant « Réveille ». Il y avait des milliers de personnes, plus de 15000,

certain, et tous avec un drapeau acadien à la main. En plus avec la fumée des machines à fumées, et les éclairages colorés, le tout a pris un air surréel. J'ai chanté « Réveille » comme je ne l'ai jamais chanté avant.... *Pour sauver l'héritage.* »

Réveille, réveille,  
C'est les goddams qui viennent,  
Voler la récolte.  
Réveille, réveille,  
Hommes acadiens,  
Pour sauver le village.  
Réveille, réveille,  
C'est les goddams qui viennent,  
Voler les enfants.  
Réveille, réveille,  
Hommes acadiens,  
Pour sauver l'héritage,  
Pour sauver l'héritage,  
Pour sauver l'héritage.

Mon grand-grand-grand-grand père  
Est venu de la Bretagne,  
Le sang de ma famille  
Est mouillé l'Acadie.  
Et là les maudits viennent  
Nous chasser comme des bêtes,  
Détruire les familles,  
Nous jeter tous au vent.

J'ai vu mon pauvre père.  
Il était fait prisonnier.  
Pendant que ma mère, ma chère mère  
Elle braillait.  
J'ai vu ma belle maison  
Était mise aux flammes,  
Et moi je suis resté orphelin,  
Orphelin de l'Acadie.

J'ai entendu parler  
De monter avec Beausoleil.  
Pour prendre le fusil  
Battre les sacrés maudits.  
J'ai entendu parler  
D'aller dans la Louisiane  
Pour trouver de la bonne paix  
Là-bas dans la Louisiane.

« *Pour sauver l'héritage* », je reprends l'expression « con-sacrée »: elle est maintes fois reprise en Louisiane et dans toute la Francophonie nord-américaine comme un leitmotiv obsessionnel, un motif central récurrent, essentiel dans la réalisation et la conscientisation de l'identité ethno-socio-culturelle de Zachary Richard, des Acadiens engagés et plus généralement des communautés linguistiques francophones minoritaires, souvent minorisées en Amérique du Nord. Cette phrase infinitive : « *Pour sauver l'héritage* », à nouveau répétée plusieurs fois conclut la chanson « Réveille », trans-historique car à double visée : « historique » et « performative ». Cet impératif « *Réveille* » s'adresse aux « *hommes acadiens* » d'hier et d'aujourd'hui afin de les engager à s'opposer aux « *goddams* » anglais, à l'« autre

menaçant », précisément « *Pour sauver l'héritage* ». Un peu plus loin dans son discours, l'artiste militant explique que « l'identité de cette communauté dont je fais partie est définie par le souvenir d'une tragédie humaine ». Ce souvenir est à considérer comme une mémoire transmise et actualisée, une mémoire-patrimoine, un héritage à préserver. Car cette « tragédie humaine », c'est « le grand dérangement », la déportation du peuple acadien victime d'un ethnocide en 1755 par les troupes militaires anglaises. Ainsi ce traumatisme historique constitue l'origine « historique », douloureuse, de ce peuple dispersé. Il entraînera inéluctablement une diaspora acadienne, la perte de l'identité communautaire originelle durant plus de deux siècles, de la communauté comme identité, c'est-à-dire identifiée comme « Une » autour du Nom communautaire : le signifiant « Acadien ». Le toponyme « Acadie » disparaîtra officiellement et sera remplacé définitivement par « Nova Scotia ».

Aujourd'hui la diaspora acadienne témoigne de cette perte originelle. Et c'est ainsi que les Acadiens « expatriés » (*patria*, le « *pays du père* ») en Louisiane ont perdu leur nom propre et leur homogénéité ethnique puisque sous le nom de « Cajuns » nous retrouvons certes les descendants des Acadiens mais également de nombreux sujets parlant le « français-cajun », aux origines très diverses : espagnols, allemands, français, indiens, africains... qui forment tous ensemble une communauté « cajun » fortement hétérogène. Les Cajuns ne sont plus que symboliquement Acadiens et le nom propre ethnique qui devrait déterminer l'unité et la stabilité référentielle du groupe « hésite » aujourd'hui entre plusieurs ethnonymes « concurrents » : Cajun, Cadien, Cadjin, Acadien... C'est cet « objet fluctuant problématique », que nous examinerons en tant qu'il constitue un « *patrimoine* » (*patrimonium*, l'« *héritage du père* ») à recueillir et à transmettre tel un bien collectif qui de fait au lieu de rassembler sous une seule dénomination semble opérer une division par ses multiples et « contradictoires » nominations ethnonymiques. Cet héritage concerne donc en premier lieu *le nom propre et le père*, le père du peuple et le nom du père. Il est bien question d'origine et d'identité dans cette quête « ontologique », d'un lieu symbolique et langagier, porteur d'un sens ou plutôt d'une signification figée à ce qui serait « imaginativement » le fondement, le garant, de l'être-ensemble communautaire.

#### 4 La poly-nomination ethnonymique en Acadiana

Dans le tableau ci-dessous, les quatre termes « directeurs » des séries paradigmatiques ou hyperonymes : Cajun, Acadien, Cadien et Cadjin semblent désigner une même communauté en Louisiane, mais ils correspondent en fait à quatre représentations ethno-socio-culturelles concurrentes car chaque terme emphatise une dimension particulière du fait franco-louisianais et ainsi privilégie une certaine conception de l'identité communautaire « autochtone » :

| CAJUN   | ACADIEN | CADIEN<br>palatalisation d>dj | CADJIN  |
|---------|---------|-------------------------------|---------|
| CADJUN  | ACADIAN | CADGIENS                      | CAJIN   |
| CAJEN   | CADIAN  | CADJEN                        | CANAJIN |
| CAJAN   | ACADJIN | CADJEIN                       |         |
| KAJUN   |         |                               |         |
| CAYENS  |         |                               |         |
| CAGIANS |         |                               |         |
| CAJIAN  |         |                               |         |

- « Cajun » représente un groupe hétérogène quant à son origine ethnique et ses traits culturels. Il évoque une identité historiquement et socialement minorisée, stigmatisée. Le signifiant anglo-américain rappelle la réalité locale diglossique, les contacts de langues et de cultures.
- « Acadien » désigne explicitement un peuple qui n'a plus aujourd'hui d'existence officielle, un peuple d'origine française établi au Canada en 1604 qui a été déporté en 1755 et dont une partie s'est réfugiée en Louisiane. Il existe actuellement une Acadie « symbolique » dispersée dans les « provinces maritimes » du Canada et en Louisiane. Cette « Acadie tropicale » Louisianaise a été baptisée officiellement « Acadiana » par le gouvernement de l'état de la Louisiane en 1971.
- « Cadien » met en avant l'ascendance et la filiation Acadienne du peuple franco-louisianais en évoquant directement le signifiant « Acadien » mais en occultant visuellement l'hétérogénéité ethnique et linguistique du groupe. Les militants de la « cause Cadienne » qui veulent imposer cet ethnonyme « Cadien » expliquent que c'est la traduction française de « Cajun ». « Cadien » et « Cajun » seraient des hétéronymes équivalents sémantiquement mais l'expérience du terrain et la réalité discursive attestent « Cajun » comme la forme écrite qui s'est imposée par le travail des langues en contact et des cultures locales métissées. En outre les représentations collectives - symboliques, historiques, ethno-socio-culturelles - associées à ces deux ethnonymes diffèrent considérablement. Ainsi la nomination du nom propre de la communauté constitue un enjeu identitaire d'importance car l'image du groupe en dépend.
- « Cadjin » est la « traduction » française ou plus exactement la « transcription ou réécriture francisée » de « Cajun ». Ce désignant a la particularité de proposer une lecture phonétique « francisée » de l'ethnonyme dont la prononciation est attestée sur le terrain. Il ne désigne pas directement l'origine acadienne mais intègre potentiellement une représentation identitaire "en patchwork", ouverte aux origines hétérogènes constitutives du groupe. Cette forme a l'avantage de permettre une féminisation et un pluriel conformes à la morphologie française : Cadjine, Cadjins, Cadjines. Selon Kevin Rottet et Robert Papen (*Les Acadiens et leurs langues*, 1996, p.250) : « Deux graphies s'opposent pour représenter le vocable (KadzÊ) : cadjin, cadjine ou cadien, cadienne... Nous adoptons avec Valdman 1993, la première de ces graphies puisqu'elle reflète davantage la prononciation locale. »

Chacune des quatre séries paradigmatiques contient des signifiants ethnonymiques apparemment « équivalents » qui ne varient que par l'orthographe - instable en Acadiana - car le signifié reste identique, c'est-à-dire la « représentation qualitative », il s'agit bien de nommer une *certaine* communauté franco-louisianaise, mais dont le référent - problématique - reste à déterminer. La prononciation semble également varier, selon une écoute allophone, mais plus modérément.

Notre avançons l'hypothèse que la nomination ethnonymique constitue en Acadiana un enjeu ethnique et idéologique pour la communauté militante car les différents formes ou signifiants ethnonymiques définissent des représentations communautaires divergentes voire « concurrentes ». Ainsi, le signe n'est plus arbitraire mais motivé voire re-motivé. Il construit une certaine réalité selon une conception culturaliste de la « cadienneté » aux dépens d'autres conceptions que nous pourrions qualifier de « pragmatiques », c'est à dire fidèles à la réalité onomastique prégnante rencontrée sur le terrain.

## 5 La « dystropie ethnonymique », une « maladie du nom propre » communautaire

Le « National Geographic » de décembre 2003 consacre un article à cette communauté franco-louisianaise intitulé : « Louisiane, balade en Pays Cajun ». Nous pouvons lire en page 5 « Chez *Mémère Sue* à Mamou, *des Cajuns* valsent sur un air *cajun* », en page 6 « *les Cajuns* descendent des Français... », en page 8 « Au gré de nombreux mariages inter-communautaires, *les Acadiens* absorbent d'autres communautés espagnoles, irlandaises, écossaises, allemandes...ainsi aujourd'hui les familles Mc Gee, Romero, Gooding, Waguespack, sont aussi *cajuns* que les Thibodeaux, Babineau ou Hébert...A la fin du XIXème siècle, la communauté se scinde en deux groupes : d'un coté *les Acadiens* disparus depuis ; de l'autre de petits exploitants, ouvriers agricoles et pêcheurs, deviennent *les Cadiens* ou *Cajuns* dans la bouche des anglophones. Aujourd'hui, on estime la population des *Cajuns* en Louisiane à 600000 personnes.»

Il n'est certes pas facile de suivre le journaliste du « National Geographic » tant les désignations diffèrent et nous notons que le principe avancé d'une traduction « français/anglais » de la paire ethnonymique « Cadien/Cajun » n'est pas respecté par le journaliste lui-même qui continue dans tout l'article – pourtant en cotexte français – à évoquer les Cajuns et non les Cadiens ... je cite au hasard l'une des occurrences à la page 14 : « J'y rencontre Adam Morales qui possède le profil du parfait *cajun*. Il laisse « les bons temps rouler »...Expression de la fameuse joie de vivre *cajun*...l'irréductible *Cajun* cultive un jardin secret ».

Ce Babel ethnonymique se retrouve *dans et surtout hors de la Louisiane* dans quasiment toutes les productions écrites, littéraires, médiatiques ou populaires à l'exception de la production officielle et universitaire, locale, qui retient exclusivement « Cadien » depuis quelques années. La confusion des appellations, plus exactement des graphies du nom propre, est telle que la question du nom se pose avec acuité.

Ainsi comment nommer les « Cajuns » ? Quel est le nom propre de la communauté ?

Ces questions empruntent une formulation apparemment paradoxale car il existe bel et bien aujourd'hui un nom propre, mobilisé précisément par cette énonciation interrogative préliminaire, qui identifie et désigne la communauté des « Cajuns » en Louisiane. C'est - et ceci pourrait paraître une évidence - celui de « Cajun », fortement implanté sur le territoire louisianais, aujourd'hui encore, en 2010, dans une langue-culture en contact avec d'autres langues-cultures. « Cajun », qui s'est imposé dans tous les contextes, pourrait être considéré comme un « emprunt », fruit/produit du travail des langues en contact depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en Louisiane.

Je précise toutefois que pour certains militants, l'appellatif « Cajun » est assimilé à une corruption de l'anglo-américain malgré la forte circulation de ce désignant en cotexte et contexte français dans tout le pays. Par ailleurs, un autre ethnonyme que « Cadien », le désignant « Cadjin » semble préférable pour des universitaires comme Cécyle Trépanier<sup>12</sup>, de l'Université Laval, qui précise : « j'estime que le vocable "Cadjin" reflète plus adéquatement que le mot "Cadien" la spécificité louisianaise et la complexité historique et contemporaine du milieu francophone louisianais » ou encore Patrick Griolet, de l'Université de Nice-Sophia Antipolis (article en cours de rédaction à paraître fin 2010 aux PULM) : « Cadien, Cadienne : ce nom est proposé par quelques "militants", je n'aime pas ce mot, ça sonne « politichien » qui n'ont pas été élus, mais pas tous. C'est une graphie canadienne qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle, et persiste au Canada. Or les peuples acadien et cadjin ont certes des liens de parenté, mais le peuple cadjin a une identité très originale, le peuple acadien ou cadien, des Provinces-Maritimes du Canada également, le peuple québécois, majoritaire dans sa province, trois fois plus grand que la France, d'une population équivalente à celle de la Suède, est sans doute celui qui s'est le mieux maintenu, en grande partie grâce à ses prêtres. Il (l'ethnonyme cadien) ne reflète pas la prononciation générale du peuple, car c'en est un... »

Ainsi le nom propre de la communauté culturelle cajun/cadjine/cadienne/acadienne de Louisiane francophone, l'ethnonyme qui est également le nom de la langue vernaculaire, le glossonyme, le « français cajun/cadjin/cadien/acadien... », semble affecté par un symptôme, une "maladie du nom propre"<sup>13</sup> : la multiplicité et la confusion des formes ethnonymiques écrites que je propose d'appeler « *dystropie ethnonymique* ».

Paul Wijnands (1996, p.161-163) du département de lexicologie de l'université d'Amsterdam, parle d'un « symptôme culturel » unique ou rare : « Nous pouvons estimer que la "synonymie" acadienne produite par la série des onze mots constitue un phénomène assez particulier pour lequel nous n'avons pas pu noter jusqu'à présent de pendant dans d'autres régions de la francophonie internationale... La Louisiane fournit un grand nombre d'exemples d'ethnonymes ou de mots qui fonctionnent comme tels...Ce qui frappe quand on lit les textes dans lesquels ils figurent, c'est qu'ils s'entourent d'un flou définitionnel en fonction de la subjectivisation des points de vue exprimés. Il s'agit d'un vocabulaire dont le sens est personnalisé selon les besoins ressentis ». En 1999 (p.131), Paul Wijnands revient avec non plus onze mais vingt écritures différentes de l'ethnonyme « Acadien » : « Il est sans doute de tous les « franco-ethnonymes » celui qui totalise le plus de variantes. La dé-synonymisation, qui en constitue la motivation, s'explique par le fait que les diverses parties de la diaspora acadienne évoluent vers des isolats entre lesquels

l'origine commune est mise à mal par la communalisation régionale et par l'anglicisation galopante. Le concept *acadien* (habitant de l'Acadie) s'exprime par 20 variantes : acadien, cadien, acadjan, cadjen, acadionne, acadin, acadjin, acadjon, cajun, cadjein, cadjin, cajin, acadjun, acajounne, acajun, cadjen, cadjun, cayen, cadgien. Un record absolu qui malheureusement dit beaucoup plus sur la fragmentation géo-politique de l'Acadie que sur sa créativité lexicale. Fragmentation équivaut à dispersion, manque d'unité et solidarité insuffisante. Elle va de pair avec le phénomène de la variante orthographique. »

En effet, une dynamique socio-langagière, locale et militante participe et entretient - involontairement, non-consciemment - cette confusion ethnonymique, qui apparaît comme pathologique, en organisant *le change du Nom Propre communautaire* le plus largement répandu en Louisiane : « Cajun » pour un autre signifiant : « Cadien », avec pour principal effet ou « mé-fait » de sur-historiciser la communauté et ainsi de la restreindre « imaginairement » aux seuls descendants des Acadiens qui s'étaient installés en Louisiane à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à partir de 1765.

Comme précisé précédemment, la forme « Cadien » rappelle immédiatement « Acadien », bien plus que « Cajun ». « Cadien » met ainsi en avant l'ascendance et la filiation acadienne du peuple franco-louisianais. Des attributs « représentationnels » sont conférés à ce désignant « Cadien », relatifs à l'origine acadienne, en emphasiant cette origine par des traits d'acadianité/acadienneté particulièrement stéréotypés et récurrents, tels que :

- L'homogénéité ethnique et raciale. Il est particulièrement aisé de constater que par exemple, la population noire de Louisiane n'est pratiquement jamais qualifiée de « Cajun » ou « Cadienne » malgré l'entrecroisement et le métissage indéniables des communautés. La ligne de couleur fonctionne comme une ligne de partage ethno-socio-typique et la couleur de peau, blanc ou noir ou métis, commande l'attribution d'un nom ethnique, Cajun ou « Nègre » ou Créole. Ce nom soumet le réel à une distribution ethnotypique, en partie, arbitraire.
- La « pureté » et l'originalité de la langue-mère. La langue, les tours syntaxiques et le lexique archaisants des anciens sont cultivés à la manière d'Antonine Maillet<sup>14</sup> et ses romans acadiens qui mythifient le peuple acadien et sa langue.
- La cohérence morale de la culture ancestrale : l'attachement aux traditions populaires, à certaines valeurs, à la religion catholique, la nature, le travail, la famille, la fidélité, la persévérance, la liberté, l'hospitalité, la « joie de vivre »...
- L'importance de la quête des racines, du lignage, des origines, du nom de famille, de la filiation acadienne voire de la « pureté » de la lignée généalogique. L'identification des Cajuns qui se nomment Cadiens voire Acadiens à l'Acadie canadienne originelle les conduit parfois à évaluer le degré d'acadianité/acadienneté qu'ils possèdent en recourant à l'histoire patronymique et généalogique de leur famille. Sara Le Menestrel (1999, p.156) évoque un certain M. Bergeron, directeur du village acadien de Lafayette qui explique que « *les purs Cadiens parlent la même langue que le monde parlait cent ans passés* » et que sa fille, mariée à un Anglais, « *perd la race* ».

C'est ainsi que Jacques Henry, sociologue d'origine française, enseignant à l'Université de Lafayette et ancien directeur du CODOFIL explique en 2003 dans l'ouvrage collectif *Working the field : accounts from French Louisiana*, que « Beyond political boundaries, Louisiana (French Louisiana) forms with the canadian maritime provinces the symbolic territory of Acadia, the space of the Acadian diaspora. The sense of belonging to an Acadian community appears through the enhancement of a « blood » filiation, of a common historic memory based on the Grand Dérangement experience (the expulsion of the Acadians by the British in 1755) and of the survival theme. It is also based on the perception of common value (such as the catholic religion), a common language (even to Cajuns who do not speak French, nowadays a majority), and, moreover, includes the perception of physical resemblance. »

**Traduction :** « Au delà des frontières politiques, la Louisiane (Louisiane française) forme avec les provinces maritimes canadiennes le territoire symbolique de l'Acadie, l'espace de la Diaspora acadienne. Le sentiment d'appartenance à une communauté acadienne apparaît par la mise en valeur d'une filiation de « sang », d'une mémoire historique commune basée sur l'expérience du Grand Dérangement (l'expulsion



de l'Acadiens par les Anglais en 1755) et du thème de la survie. Il est également basé sur la perception de valeurs communes (telle que la religion catholique), d'un langage commun (même aux Cajuns qui ne parlent pas le français, de nos jours une majorité), et, plus encore, inclut la perception de la ressemblance physique. »

En outre, l'accent est particulièrement mis sur les noms propres anthroponymiques répertoriés comme authentiquement acadiens qui font l'objet d'un rituel commémoratif très médiatisé chaque année, le 15 août, fête des Acadiens, tel un culte. Il y a d'ailleurs au mémorial acadien de Saint-Martinville une immense plaque commémorative des noms de familles louisianaises d'origine acadienne déportées à partir de 1755, lors du Grand Dérangement. En face de ce « mur des noms », un tableau<sup>15</sup> gigantesque reprend l'iconographie stéréotypée de l'arrivée des Acadiens en Louisiane en 1765 où les figures principales ont été copiées par l'artiste sur des personnalités locales d'origine "acadienne" emblématiques. Ce tableau réalise une sorte d'incarnation acadienne pour les Cajuns louisianais puisque les figures principales de la représentation picturale sont incarnées par des Cajuns contemporains. Une rencontre fortement symbolique et affective s'établit entre les ancêtres acadiens et les Cadien/Cajuns/Cadjin d'aujourd'hui d'origine acadienne par le biais de cette identification esthétique.

Ainsi le nom en Acadiana a valeur d'acte d'identité ontologique, il a pour fonction d'explicitier l'essence du sujet au sein de sa communauté et le patronyme comme l'ethnonyme prennent la valeur d'un *ontonyme*. La caractérisation identitaire est de fait essentialiste et vise dans les discours l'homogénéité et la mise en frontières du groupe. Acadiana est le nom donné officiellement à une aire francophone de Louisiane, dont les limites ont été définies par la législature de l'état en 1971. Il rappelle sans équivoque l'origine acadienne des Cadiens/cajuns mais d'une partie seulement car le groupe est aujourd'hui foncièrement hétérogène. Cette réalité n'est pas niée dans les faits, ce serait difficile, mais contournée dans les actes d'identité communautaires explicites (théâtre, littérature, chanson, presse officielle, médias...) et pourtant une partie importante, non négligeable de la « communauté cajun » ne peut se retrouver sous la nomination imposée de « Cadien » car ils n'ont pas d'origine acadienne, sans élever de plainte par ailleurs car il y a bien d'autres problèmes autrement plus vitaux pour ces Louisianais que celui de se nommer ou d'être nommé. Je puis toutefois évoquer une rencontre un 15 août 2006, à Saint-Martinville avec un natif francophone de Lafayette qui assistait pour la première fois aux manifestations de commémoration de la « Journée Nationale des Acadiens ». Cet homme s'affirmait « Cajun » depuis toujours, très impliqué par cette identité et la quête de ses racines, il était venu chercher son nom sur le mur des noms de familles déportées, en vain. Son patronyme n'était pas d'origine acadienne, il ne le savait pas et désespéré, devant ce manque, cette absence, il se demanda à haute voix s'il était bien Cajun sans cette ascendance patronymique, sans cette origine rapportée au « Grand Dérangement ». Cet homme pouvait se retrouver sous l'ethnonyme « Cajun » ou Cadjin » mais pas « Cadien » ou « Acadien », ainsi une division communautaire se constitue par cette centration sur l'origine « a-cadienne ».

De fait, par ailleurs, peu de cajuns possèdent cette ascendance exclusivement acadienne, selon une lignée « pure » car les métissages et les migrants ont été très nombreux depuis l'installation des acadiens en 1765. On parle d'identité patchwork, de « gombo ethno-culturel » (le gombo est un plat local très varié), ou encore de « Cajun umbrella » mais paradoxalement, comme nous l'avons vu, la prégnance du « modèle originel acadien » est systématiquement promu dans les discours officiels, militants et universitaires en imposant le signifiant « Cadien » dans les écrits en langue française mais aussi - paradoxalement - en langue anglaise. Ce qui est particulièrement remarquable car cette pratique nominative insistante, dans les deux langues, est récente, moins d'une dizaine d'années. Cette pratique relève d'une stratégie de revitalisation et de mise en relief ethno-socio-linguistiques.

Deux exemples confirment cette hypothèse parmi bien d'autres, extraits d'un ouvrage universitaire collectif publié en 2003, intitulé « *Working the field: accounts from French Louisiana* » cité précédemment, dont un article écrit *en anglais* par Dana A. David : « Are you going to treat? asking questions about vernacular medicine », p. 51-67, qui introduit systématiquement l'ethnonyme « Cadien » dans un cotexte exclusivement anglais alors que « Cajun » serait légitimement attendu, si l'on considère que « Cadien » est la traduction française de « Cajun » comme tentaient de l'affirmer certains militants pour légitimer la forme francisée « Cadien ».

Je relève quelques occurrences de « Cadien » en cotexte anglais :

- « Cadien culture » p.51
- « exchange among Cadiens » p54
- « Cadien women treaters » p58
- « Cadien society » p.56 et 61
- « Cadien cultural perspective »

En outre, dans ce même ouvrage à la page 187, une présentation est faite de l'un des « contributors » (co-auteurs) : Barry Jean Ancelet, dans laquelle nous pouvons lire : « He hosts the « *Rendez-vous des Cadiens* » a weekly live show from the liberty Theater in Eunice, Louisiana ». Pourtant le site Web officiel du « Liberty Theater de Eunice » (ainsi que l'inscription à l'entrée du théâtre) a toujours proposé et encore aujourd'hui, en 2010, un spectacle nommé : « *Le rendez-vous des Cajuns* ».

Les occurrences sont légions qui substituent Cadien à Cajun, quel que soit le cotexte, anglais ou français, et malgré la prégnance de Cajun sur le terrain, à l'écrit comme à l'oral. Ainsi la fluctuation devient confusion et l'on ne peut comprendre cette opération de change du nom propre que comme une « manipulation » (dans le sens de stratégie d'influence) idéologique et culturaliste de la part des militants les plus influents. C'est une manière de réécrire l'histoire d'une communauté en « confisquant » le nom propre attesté « historiquement » par le travail des langues en contact : « Cajun » au profit de « Cadien ».

## 6 Une possible subjectivation ethnonymique, de la langue à « lalangue »

Ce processus de redénomination ethnonymique est certes légitime et compréhensible dans le contexte d'étiollement ethno-socio-linguistique franco-louisianais. Mais ce que je tente de montrer, c'est qu'il y a un « prix » métapsychologique et sociologique à payer pour cette opération de redénomination car le nom propre doit être à la fois un désignateur référentiel, un désignant de reconnaissance communautaire, identitaire et également, c'est ce que j'avance, un *signifiant subjectivé* qui appartient à ce que Jacques Lacan nomme « lalangue » (« *lalangue* » *monorème*, en un seul mot, pour reprendre l'expression du linguiste Charles Bally). *Lalangue* en tant qu'elle se compose de l'ensemble des phonèmes d'une langue maternelle, avec lesquels le sujet constitue les lettres de son désir, les signifiants de la pulsion, la langue dans laquelle l'inconscient produit des effets, une langue qui s'abouche au corps, chargée de sens ontologique. C'est cette *lalangue* qui fait naître le sujet à son être.

Le nom propre patronymique ou ethnonymique comme signe, constitue pour le sujet - non pas le sujet du social mais le sujet du signifiant - un instrument de suture symbolique de son incomplétude structurelle, c'est-à-dire la possibilité de recouvrir l'origine à jamais absente par un signifiant archaïque, par un trait unaire d'identification symbolique.

Et c'est l'ensemble des déterminations propres à *lalangue* qui produisent les effets de sidération et de suture du sujet du langage et de l'inconscient. L'identification d'une collectivité à l'égard d'un nom de groupe est de l'ordre d'un processus de transmission et de subjectivation de ce signifiant unaire par les sujets soumis à un ordre symbolique qui les identifie à une place et les désigne par un signifiant légué. Paul Wijnands (in Salih Akin, 1999 :136-137) cite Michèle Aquien (1997 : 124-130) qui attribue au nom propre « des fonctions liées à la lettre » dont « la première est la manipulation lettrique qui répond au besoin qu'éprouvent les individus mais aussi les collectivités et notamment celles qui sont minorisées de structurer l'inconscient...le signifiant du nom propre est figuré come rassemblant, condensant tous les faisceaux de signification »

Emile Benveniste (1966 : 86) rappelle par ailleurs dans son texte intitulé « Remarques sur la fonction du langage dans la découverte freudienne » que « l'inconscient est responsable de la manière dont l'individu construit sa personne, de ce qu'il y affirme et de ce qu'il rejette ou ignore, ceci motivant cela ». La construction du sujet s'opère ainsi par différentes opérations inconscientes notamment d'identification et

le signifiant ethnonymique au fort potentiel identificatoire, à considérer symboliquement tel un nom propre, doit être « subjectivé » et non imposé. Nous assistons pourtant à un « forçage symbolique », un « passage en force » qui désorganise l'ordre symbolique et langagier déjà-là, constitué. Le processus de « subjectivation » consiste en une appropriation psychique ; selon Raymond Cahn c'est un concept limite entre l'intra-psychique et l'inter-subjectif, un processus de transformation de l'inconscient, un travail d'élaboration identificatoire inconsciente. Il existe une pathologie de la subjectivation, qui consiste en tout ce qui, pour le sujet n'est pas « signifié, déchiffré de son identité, de sa place, de ses objets qui l'entourent, (qui) sont comme non appropriables, non identifiables, comme un manque ». Ainsi le nouveau nom propre communautaire en tant que signifiant (inter-)subjectif doit faire l'objet d'une appropriation psychique, d'une subjectivation mais cette opération ne peut se réaliser que dans un dispositif favorable d'identification au nouvel objet.

L'opération de « forçage symbolique » que constitue ce change du nom propre maintient et accentue le Babel ethnonymique des Cajuns/Cadiens/cadjins/Acadiens et la confusion des étrangers face à cette pléthore de désignants car les conditions de structure ne sont pas toutes remplies par le nom propre imposé, « Cadien », pour rassembler socialement et métapsychologiquement, inter-subjectivement, les Cajuns comme des Cadiens.

Ainsi les enjeux sont complexes et contradictoires, ce qui peut apparaître pour certains comme un bénéfice sur un plan constitue une perte de sens sur un autre. Car la question que je soulève est bien celle-là même posée par Evelyne Meublât<sup>16</sup> : « *Peut-on se nommer soi-même ?* Si le nom propre est une désignation, un signifiant particulier qui vient de l'Autre<sup>17</sup>, est-il lettre, signe ou signifiant, ou pourrait-il être autre chose ? Intraduisible, irremplaçable, il a un rapport essentiel avec le réel de la lettre, qui est "ce support matériel que le discours concret emprunte au langage», mais aussi "structure essentiellement localisée du signifiant<sup>18</sup>". Car la lettre est ce qui fixe le signifiant dans ce qu'on appellera, faute de mieux, son identité : "c'est seulement dans la lettre que l'identité de soi à soi est isolée de toute qualité". Mais le nom propre dit aussi d'où vient un sujet et lui assigne une place dans la filiation. Il appose sur le vivant la marque du signifiant, dans toute sa dimension symbolique. »

Les pratiques redénotatives ne sont assurément pas des opérations insignifiantes sans conséquences. François Paré explique dans *Les littératures de l'exiguïté*, p.42, 1994, qu'à côté de ces pratiques redénotatives, apparaissent des « pratiques mémorantes », littéraires, sociales, historiennes, commémoratives... afin de « disséminer dans toute la communauté, des signes et des symboles de l'identité collective... » qui favorisent la « ré-identification » et « l'impression de continuité ou de non-discontinuité de la communauté par rétroprojection » c'est-à-dire par la « recherche de références dans la mémoire collective » selon Albert Haenens qui par ailleurs affirme que "*pour se ré-identifier, une communauté doit changer d'histoire* » (*Les cahiers des CACEF*, « Mémoires collectives et identifications communautaires. La fonction historique dans l'élaboration de l'avenir social »).

## 7 Conclusion : Le champ du Poétique comme espace potentiel d'inter-subjectivation

« Pour se ré-identifier, une communauté doit changer d'histoire »...Et l'on peut supposer qu'un seul mot peut changer l'histoire, lorsqu'il est déterminant pour la collectivité, tel le nom propre de la communauté c'est-à-dire l'ethnonyme mais à certaines conditions de subjectivation, de contractualisation subjective de la communauté. Comment, à quelles conditions, une certaine énonciation poétique renaissante en Louisiane permettrait-elle la subjectivation du nouveau signifiant ethnonymique ? Il faut entendre subjectivation comme le processus de construction de la subjectivité « résultant d'opérations mentales complexes, inconscientes et préconscientes<sup>19</sup> ».

Mon hypothèse est que l'écriture poétique en langue vernaculaire, par ses effets de sidération émotionnelle et son potentiel identificatoire, a la capacité d'imposer ce signifiant « Cadien » dont nous comprenons bien l'intérêt ethno-socio-culturel, mais dont la toute première condition de subjectivation

consiste en ce que les Cajuns puissent accéder à cette poésie de ré-identification. Il apparaît donc indispensable de la diffuser largement et de promouvoir la lecture - personnelle et publique - de ces textes poétiques afin qu'une énonciation subjectivante et collective puisse opérer.

François Paré explique que « les cultures minoritaires, surtout celles qui souffrent de minorisation linguistique, se fondent sur *la préséance idéologique de l'écriture poétique*, en tant que manifestation, douloureuse ou exaltante, du destin collectif de la nation. » p.101. L'auteur franco-ontarien poursuit : « L'écriture poétique nous convoque en tant que minoritaires, à l'expérience d'un langage revalorisé, réinvesti par l'expérience éclairante de sa marginalité...Ce passage vers la verbalité pure du poème est vécu dans les cultures de l'exiguïté comme une véritable consécration, un transfert sacré, *célébrant la naissance au langage de l'identité*. » p.103

Il n'est pas anodin de constater que le premier recueil poétique en langue cajun affirmait l'identité collective d'un peuple par son nom propre : « **Je suis Cadien** », une longue suite poétique de Jean Arceneaux, écrite entre 1978 et 1982, de plus de trois cent lignes.

Ainsi l'ethnonyme « Cadien » valorisé par le champ du Poétique renaissant en Louisiane francophone pourrait fonctionner tel un ontonyme, un signifiant de large rassemblement à valeur ontologique.

### Je suis Cadien

Longtemps passé, j'étais Français

...

Je suis devenu Acadien

Avec des voisins Micmacs et Souriquois

Irlandais et Ecossais

...

Mais les Américains ont acheté ma terre

Dans une affaire pour une autre terre,

Une affaire que je ne comprenais pas

...

J'ai bien appris la leçon de l'assimilation

Je suis devenu un coonass

Je connaissais plus mes voisins,

...

Mais le lendemain de la veille

Je me trouve dégouté,

En exil chez moi

Avec une culture perdue entre deux langues.

J'ai appris la leçon du stigmat.

I will not speak French on the schoolgrounds.

I will not speak French on the schoolgrounds.

I will not speak French...

Ça fait mal ; ça fait honte

Et on speak pas French on the schoolgrounds

Et ni anywhere else non plus

...

Mais quand on doit rire, c'est en quelle langue qu'on rit ?

Et pour pleurer, c'est en quelle langue qu'on pleure ?

Et pour crier ?

Et chanter ?

Et aimer ?

Et vivre ?

...

Louisiane bien-aimée,  
Louisiane oubliée,  
Notre Acadie coule  
Et se dégoutte doucement  
...  
Je vis sans cesse  
Dans une richesse  
De tristesse.  
Toujours à la recherche du Créole Errant...  
...  
Enfant du silence, crions ensemble  
...  
Un cri amer,  
Bye-bye peine,  
Bye-bye misère,  
Bye-bye semaine.  
C'est pas dur à dire  
Quoi faire on a pas lâché.  
Ça aide à rire  
Quand on devrait pleurer.  
  
Je vas le faire,  
**Je suis Cadien.**

« Je suis Cadien » de Jean Arceneaux (Extraits)

### Références bibliographiques

- Ancelet B-J. (2005). La revitalisation endogène du cadien en Louisiane. In *Le Français en Amérique du Nord. Etat présent*, sous la direction de Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen, Les Presses de l'Université Laval.
- Aquien, M. (1997). *L'autre versant du langage*. Paris : José Corti.
- Aubin, I. (2003). Louisiane, balade en Pays Cajun. *National Geographic*, 2-17.
- Auroux, S. (1996). *La philosophie du langage*. Paris : PUF.
- Benveniste, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*. tome 1. Paris : Gallimard, 78-87.
- Cadiot, P. et Nemo, F. (1997). Pour une sémiogénèse du nom. *Langue française*, 113. 24-34.
- David, DA. (2003). Are you going to treat ? asking questions about vernacular medicine. In *Working the field : accounts from French Louisiana*. Wesport : Praeger Publisher, 51-67.
- Henry, J. (Dir), (2003). *Working the field : accounts from French Louisiana*, ouvrage collectif, Wesport, Praeger Publisher.
- Lacan, J. (1966). *Ecrits*, Paris, Seuil, 251, 259.
- Lacan, J. (2005). *Mon enseignement*, Editions du Seuil, 51-52.
- Le Menestrel, S. (1999). *La voie des Cadiens. Tourisme et identité en Louisiane*. Paris : Belin, collection "Cultures américaines".
- Louder, D. (2001). *Vision et visages de la Franco-Amérique*, Québec : Ed du Septentrion
- Meublât, E. (1998). Nouage. In *Les maladies du nom propre*, numéro 39 de la revue de psychanalyse La cause freudienne.
- Paré, F. (1994). Le privilège ontologique. In *Les littératures de l'exiguïté*. Ottawa (Ontario) : Editions du Nordir.

- Rottet, K et Papen, R, (1996). Le français cadjin du bassin Lafourche. In *Les Acadiens et leurs langues*, Ed. d'Acadie.
- Sartre, J.-P. (1947). *Situations I*. Paris : Gallimard.
- Sériot, P. (1997). Faut-il que les langues aient un nom ? Le cas du macédonien. In A. Tabouret-Keller (eds.) *Le nom des langues. Les enjeux de la nomination des langues*. Louvain: Peeters, 167-190.
- Siblot, P. (2001). De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom. *Cahiers de praxématique*, n°36, « Linguistiques de la dénomination », B. Bosredon, G. Petit, I. Tamba éd., 89-214.
- Valdman, A. (1997). Etiolement linguistique. In Moreau M-L (Ed), *Sociolinguistique, concepts de base*. Liège : Mardaga, 144-151.
- Wijnands, P. (1999). Le rôle du signifiant dans les appellatifs de peuples, de langues et de territoires chez les francophones d'Amérique du Nord. In *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, Salih Akin (Dir.). Rouen : Publications de l'Université de Rouen.
- Wijnands, P. (1996). Le lexique identitaire de l'acadianité dans les différentes régions de l'Acadie. In Dubois L. et Boudreau A., *Les Acadiens et leurs langues : quand le français est minoritaire*, Moncton : Les éditions d'Acadie, 161-163.

---

<sup>1</sup> Jean-Paul Sartre, *Situations I*, Paris, Gallimard, 1947, p. 264.

<sup>2</sup> Paul Siblot, *Cahier de praxématique, Linguistique de la dénomination*, N°36, p.195.

<sup>3</sup> Emile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, 1966, tome 1, p.78.

<sup>4</sup> La lettre se situe au cœur du nouage du réel, du symbolique et de l'imaginaire, à la place que Lacan désigne comme celle de l'objet *a*.

<sup>5</sup> Patrick Sériot, « Faut-il que les langues aient un nom ? Le cas du macédonien ». In A. Tabouret-Keller (eds.) *Le nom des langues. Les enjeux de la nomination des langues*. Louvain: Peeters, pp. 167-190, 1997.

<sup>6</sup> Selon Sylvain Auroux dans *La philosophie du langage*, PUF, 1996, « le terme *ontologie* est apparue au XII<sup>e</sup> siècle et on appelle *ontologie* la théorie de l'être ». Il rappelle la définition d'Aristote dans sa *Métaphysique* : « Il y a une science qui étudie l'être en tant qu'être et ses attributs essentiels », p.125.

<sup>7</sup> « Métapsychologique » s'entend dans une acception freudienne, en tant que propositions théoriques de modélisation des processus psychiques d'un point de vue dynamique, économique et structural.

<sup>8</sup> Paul Wijnands, *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, (Dir : Salih Akin), Publications de l'Université de Rouen, 1999, p.136

<sup>9</sup> M. Aquien (1997), *L'autre versant du langage*, Paris, José Corti

<sup>10</sup> François Paré, 1994, « Le privilège ontologique » in *Les littératures de l'exiguïté*, Editions du Nordir, Ottawa (Ontario), p.28.

<sup>11</sup> Jean Ancelet Barry, « La revitalisation endogène du cadien en Louisiane » in *Le Français en Amérique du Nord. Etat présent*. Sous la direction de Albert Valdman, Julie Auger et Deborah Piston-Hatlen, Les Presses de l'Université Laval, 2005

<sup>12</sup> Cécyle Trépanier, *La Louisiane française, au seuil du XXI<sup>e</sup> Siècle. La commercialisation de la culture*. Ce texte est le résumé d'une thèse soutenue au Département de géographie de la Pennsylvania State University en 1988 intitulée « French Louisiana at the Threshold of the 21<sup>st</sup> Century ». [http://www.cefan.ulaval.ca/franco/my\\_html/LOUISIA.html](http://www.cefan.ulaval.ca/franco/my_html/LOUISIA.html)

<sup>13</sup> Cette expression : « Maladie du nom propre » est empruntée au titre, « Les maladies du nom propre » du numéro 39 de la revue de psychanalyse *La cause freudienne*, d'avril 1998.

<sup>14</sup> Antonine Maillet, écrivain acadienne contemporaine, dont toute l'oeuvre rend hommage au peuple acadien depuis *La sagouine*, jusqu'au *Chemin Saint Jacques*, roman des origines et de la quête identitaire des racines acadiennes.

---

<sup>15</sup> Ce tableau (cf annexe) de Robert Dafford intitulé « The arrival of the Acadians in Louisiana » est une commande de la ville de St Martinville. Il a été installé sur le site du « Acadian Memorial » le 28 octobre 1995.

<sup>16</sup> « Nouage » in *Les maladies du nom propre*, numéro 39 de la revue de psychanalyse *La cause freudienne*, avril 1998, p 93.

<sup>17</sup> L'Autre est à définir selon Jacques Lacan comme « le lieu de la parole. Ce n'est pas là d'où la parole s'émet, mais là où elle prend sa valeur de parole, c'est-à-dire où elle inaugure la dimension de la vérité... Nous nous introduisons par là dans la référence à une vérité tout à fait spéciale qui est celle du désir... Le désir est toujours ce qui s'inscrit en tant que conséquence de l'articulation langagière au niveau de l'Autre... Le désir est toujours le désir de l'Autre. Cela veut dire que nous en sommes toujours à demander à l'Autre son désir. » Jacques Lacan, 2005, *Mon enseignement*, Seuil, p.51-52

<sup>18</sup> Jacques Lacan, *Ecrits*, 1966, Paris, Seuil, p. 251 et p. 259.

<sup>19</sup> D. Widlöcher in François Richard et Steven Wainrib, 2006, *La subjectivation*, Dunod, Avant-propos p.XV